

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDES-PILES**

*Séance extraordinaire du 5 mars 2026*

---

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à treize heures (13 h), le cinquième jour du mois de mars deux mille vingt-six (5 mars 2026), au Centre communautaire situé au 650, 4<sup>e</sup> Avenue, Grandes-Piles.

La séance est tenue sous la présidence de la mairesse, Mme Caroline Clément.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Frédéric Harnois  
M. Michel Clermont  
M. Jean-Claude Coydon  
Mme Karine Gentes

Tous les membres présents formant quorum.

Est également présent monsieur Benoît Caouette, directeur général par intérim.

**ORDRE DU JOUR**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDES-PILES  
AVIS PUBLIC**

Est par la présente donné par le soussigné, Benoit Caouette, Directeur général, greffier et trésorier par intérim de la susdite municipalité, QUE :

Il y aura une séance extraordinaire, jeudi 5 mars 2026 à 13h00 pour être tenue au lieu ordinaire des séances et transmise par courriel tel que prévu à l'article 152 du Code Municipal.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1. Administration de la municipalité :**
  - 1.1 Ouverture de l'assemblée
  - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Dépôt de la lettre d'un conseiller
- 2. Trésorerie**
  - 2.1 Aucun sujet
- 3. Sécurité publique**
  - 3.1 Aucun sujet
- 4. Transport, hygiène du milieu et environnement**
  - 4.1 Aucun sujet
- 5. Transport, hygiène du milieu et environnement**
  - 5.1 Aucun sujet
- 6. Loisirs et culture, santé et bien-être**
  - 6.1 Aucun sujet
- 7. Autres sujets :**
  - 7.1 Période de question – parole à l'assemblée
  - 7.2 Levée de l'assemblée

**Ouverture de la séance**

La session est ouverte à treize heures (13 h), sous la présidence de madame Caroline Clément, mairesse. Monsieur Benoît Caouette agit comme directeur général par intérim.

En début de séance, madame la mairesse s'adresse à l'assemblée présente et souhaite la bienvenue à tous.

Elle fait la lecture de l'avis public et l'ordre du jour au complet.

Après avoir constaté que l'avis de convocation a été fait, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal du Québec, le conseil procède à la séance.

### **1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Mme Karine Gentes

Dûment appuyée par M. Jean-Claude Coydon

2026-03-29

#### **IL EST RÉSOLU**

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 mars 2026 tel que proposé.

**ADOPTÉ** à l'unanimité par les conseillers.

### **1.3 Dépôt de la lettre de démission de M. Michael Dunn comme conseiller le 27 février 2026**

### **7.3 Résolution pour la levée de l'assemblée**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour ont tous été épuisés;

Sur proposition de M. Frédéric Harnois

Dûment appuyée par M. Jean-Claude Coydon

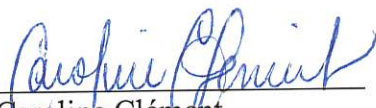
2026-03-30

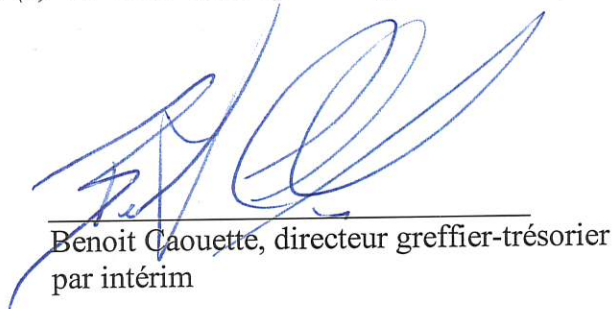
#### **IL EST RÉSOLU**

**Que** la séance soit levée à 13h05.

**ADOPTÉ** à l'unanimité par les conseillers.

*« Je soussignée, Caroline Clément, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec. » En foi de quoi, je signe ce 5 mars 2026.*

  
Caroline Clément,  
Mairesse

  
Benoit Caouette, directeur greffier-trésorier  
par intérim